Zeitschrift: Helvetische Militärzeitschrift
Band: 2 (1835)
Heft: 4

Artikel: Sur les exercices des milices du Canton de Genève en 1835
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-91406

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

darüber, daß, wie Glarus verlangt, die Rückvergütung auch nach dem Austritt aus dem eidgenössischen Dienste gefordert werden könne. Eine ganz bindende Bestimmung zu diesem Ende aber dürfte nicht selten in Verlegenheit führen, indem z. B. das Kriegskommissariat durch nur unbedeutende solche Forderungen im Abschlusse seiner Liquidation nach geendigtem Feldzuge noch Monate lang aufgehalten werden könnte. Die Reglemente mögen übrigens auch in dieser Beziehung nähere Vorsorge treffen.

Vergütung für Pferdeschaden.

(§. 85).

Von den verschiedenen Bemerkungen in Ansehung dieses Artikels sind, außer bloßer Redaktionsverbesserung, zwei berücksichtigt. Die Pferde der Kontingentsoffiziere werden denjenigen der Offiziere des eidgenössischen Stabes in Rücksicht auf den allgemeinen Entschädigungsfuß gleichgestellt, vornehmlich nur, um den unpopulären Anschein von Begünstigung der Offiziere des Stabes zu vermeiden, und die Leistung der Entschädigung wird auf diejenigen Pferde beschränkt, die zur Zeit der Entlassung der Truppe aus dem eidgenössischen Dienste noch wirklich vorhanden sind, weil allerdings, wer sein Pferd vor dem Dienstaustritte weggiebt, seine Entschädigung auf dem Erlöse zu suchen hat. Hingegen müßte unbillig gefunden werden, wenn die Entschädigung nach dem Maßstabe der Dauer der Dienstzeit bemessen werden wollte, da der Verlust wegen gesunkener Preise der gleiche seyn kann, wenn die Bewaffnung von kurzer wie wenn sie von langer Dauer ist, und jedoch im letztern Falle der Offizier sich noch eher auf seinem Solde dafür zu erholen vermag, als im erstern. Daß die in Litt. b bloß für gewisse Fälle vorbehaltene besondere Vergütung für äußere Beschädigung des Pferdes auf alle solche Beschädigungen ausgedehnt werde, läßt sich mit den Motiven nicht vereinbaren, aus welchen laut Bericht vom 27. Brachmonat vorigen Jahres (S. 14) der vorgeschlagene neue Entschädigungsmodus hervorgeht, und es wäre die Entschädigung, welche Litt. c mit sich bringt, doch wohl eine übermäßige zu nennen, wenn sie folglich fast bloß an die Stelle der bisherigen nachträglichen Rationenvergütungen gesetzt würde."

(Schluß folgt).

Sur les exercices des milices du Canton de Genève en 1835.

L'année dernière les milices du Canton de Genève ayant été appellées par suite des évenemens politiques à un service assez chargé, les exercices ordinaires du mois de Mai avaient été extrêmement réduits; en revanche cette année ces exercices ont été assez nombreux. Ils ont été suivis avec zèle et assiduité, aussi le résultat en a-t-il été satisfaisant.

L'instruction des bataillons d'infanterie du contingent et de la réserve cantonale a été faite avec grand soin. Les deux bataillons du contingent ont été spécialement dans les derniers exercices réunis pour manœuvrer ensemble sous les commandemens de Messieurs les lieutenans-colonels Trembley et Cougnard dans la plaine du Plan les ouates, et pour faire le service de la petite guerre, ce qui a eu lieu d'une manière très-satisfaisante et a montré que ces deux bataillons répondraient tout-à-fait par leur instruction à tout ce qu'on pourrait exiger d'eux. Toutes ces compagnies et notamment les chasseurs ont aussi été appellées à des tirs à balle, dans lesquels elles ont fait preuve d'une grande aptitude au tir.

La compagnie de cavalerie a été réunie pendant une semaine: elle s'est distinguée par sa tenue ainsi que la manière dont elle a exécutée toutes les manœuvres réglementaires. On regrettait de ne pas voir plus nombreux un corps aussi bien conduit par Mr. le capitaine Achard et aussi bien disposé. Dans le nouveau réglement militaire on est revenu de l'idée bien fausse que la cavalerie en général n'était pas d'une grande utilité en Suisse et il faut espérer que de légers motifs d'une économie mal entendue ne feront pas rejeter par les Cantons l'augmentation de cette arme en général à laquelle il faut donner plus d'attention qu'on ne l'a fait jusqu'à présent.

Le bataillon d'artillerie et le génie ont aussi dans leurs exercices faits en commun sous les ordres du lieutenant-colonel Massé, exécutés des travaux intéressans et assez considérables surtout pour le petit nombre d'heures qu'on a pu y consacrer. Etant supposé partir de la troisième parallèle on a fait la dernière portion du cheminement, c'est-à-dire la portion circulaire, les cavaliers de tranchée; on a couronné le chemin couvert et établi une batterie de brèche. Dans l'intérieur sur la demi lune correspondante à ces travaux on avait construit deux batteries blindées et d'autres ouvrages. Le bataillon d'artillerie fort de 700 hommes environ a terminé ces travaux en faisant un simulacre d'attaque et de défense d'une partie de ce front de la place qui avait été convenablement armé.

Ces travaux ont excité un grand intérêt par l'importance locale qu'ils avaient; aussi les troupes y ont apporté un grand zèle et on a pu être étonné de la quantité d'ouvrages qui a été faite en si peu de tems. Quant au tir, toutes les compagnies du bataillon l'ont exécuté d'une manière satisfaisante tant au canon de campagne qu'à l'obusier de 24.

Après tous ces exercices le Conseil-d'Etat a

pensé qu'il était plus convenable au lieu de passer comme précédemment deux ou trois revues partielles de n'en passer qu'une seule et d'y réunir à la fois tous les neuf bataillons de la milice tant du contingent que de la réserve. En effet ces neuf bataillons ainsi que des pièces d'artillerie attelées et la cavalerie ont été rassemblés le lundi 25 Mai dernier dans la plaine de Pleinpalais sous les ordres de Mr. Massé, lieutenant-colonel d'artillerie, à qui le Conseil-d'Etat avait donné le commandement en chef de cette revue. Ces troupes se montaient à 6000 hommes environ; elles avaient été divisées en trois brigades, chacune de trois bataillons, commandés par les lieutenans-colonels Beaumont, Bellamy et Chs. Saladin.

Après que les Syndics et le Conseil-d'Etat ont eu passé devant le front des brigades placées sur trois lignes, les manœuvres ont commencé. Malgré le nombre considérable de bataillons, les batteries et la cavalerie, l'exiguité de la place et la foule qui s'y était portée, le commandant, Mr. Massé, à fait exécuter à ces troupes des manœuvres simples et militaires qui ont été exécutées avec ordre et précision; on a remarqué une marche en colonne serrée par brigades, couverte par des batteries et des tirailleurs et soutenue par des charges de cavalerie qui soit en avançant, soit en retraite par des feux de chaussée a été parfaitement bien ordonnée et exécutée. La vivacité des feux des tirailleurs et des batteries a été digne d'éloges. Les troupes ont ensuite défilé par divisions avec beaucoup d'ensemble, en offrant au public un coup-d'œil tout-à-fait intéressant et imposant. Quant à l'armement et à la tenue elles présentaient une parfaite uniformité et une exactitude remarquable. On a vu tout ce qu'on pourrait attendre de ces milices citoyennes. Il serait à désirer que dans tous les Cantons des revues nombreuses comme celle là, eussent souvent lieu à la suite des exercices ordinaires; les milices prendraient confiance dans leurs chefs et ceux-ci s'accoutumeraient à commander des masses de troupes plus ou moins considérables. Le plus beau tems a favorisé cette revue qui a été une véritable fête nationale et a causé aux troupes le plus grand plaisir en se voyant réunies en totalité. Le Conseil-d'Etat en a été également fort satisfait et a chargé le lieutenant-colonel commandant la revue de le leur témoigner de sa part, ce que cet officier a fait en faisant ressorter toute l'importance des exercices militaires, dont le but qui ne devait jamais être oublié était: de mettre les Suisses en état de résister à toutes les atteintes de quelle nature qu'elles pussent être qui pourraient être portées à l'indépendance et à l'honneur de la patrie.

Miszellen.

Bemerkungen über das Kriegswesen im dreißigjährigen Kriege.

(Schluß einer Reihe Miszellen dieses Titels im vorigen Jahrgang).

Der General Horn.

Zu den merkwürdigsten Feldherren Schwedens im 30jährigen Kriege gehört dieser General, den Gustav Adolph gewöhnlich seine rechte Hand nannte. Ihn schätzte Freund und Feind, und die bigottesten Katholiken jener Zeit nannten ihn den edelsten Mann, quamvis haereticae superstitionis cultorem! Seine Kriegszucht, seine Bemühung, das Elend jener Zeit zu mildern, sein Hang, Gnade für strenges Recht, Mitleid, statt Rache vorwalten zu lassen und seine, dem allen gleichkommende Tapferkeit waren überall bekannt. Als er Biberach 1634 belagerte, hatte ihm der Feind so viel Ursache zum Unwillen gegeben, daß man in der Stadt das Aergste befürchtete, wenn die Schweden dieselben erstürmten. Horn selbst hatte erklärt, daß kein Mensch mit dem Leben davon kommen sollte. Alles wartete nur in seinem Lager auf das Zeichen zum Angriff. Da stürzte ein Haufen von Frauen und Jungfrauen zur Stadt heraus. Sie umringen sein Roß und fallen ängstlich auf die Knie, und füllen die Lüfte mit ihrem Klagegeschrei. Horn's Herz ist schon erweicht. Freundlich sieht er auf sie Alle und bittet, daß eine das Wort nehmen, ihr Begehren vortragen möge. Ein Mädchen, kühner, als die andern, faßt sich Muth; mit jener von Thränen unterbrochenen, und um so mehr siegenden Beredsamkeit fleht sie um Schonung der Stadt, der Bürger.

"Ich lege, versetzt Horn, mit ächt ritterlicher Artigkeit, meinen Zorn, meine Rache, meinen Unwillen zu euern Füssen, und achte eure Thränen, sagt es eurem Gouverneur, mehr, als sein Schwert. Er soll einen Trompeter an mich senden und über die Uebergabe unterhandeln. Mit Dank gegen den Himmel ergreife ich die Gelegenheit, das Leben der Unschuldigen erhalten zu können, statt eine Heerde Barbaren zu vernichten."

Freilich mußten die Weiber von Biberach wohl auf einen Mann wirken, der tapfer wie der Löwe, auch sanft wie eine Taube war, der die Schrecknisse jenes Krieges am Sarge seiner schönen geliebten Gemahlin *) und zweier Kinder, die alle durch die Kriegspest aufgerieben wurden, im höchsten Maße empfunden hatte.

Nach Gustav's Tode hielt er den Ruhm der schwedischen Waffen bis zur unglücklichen Schlacht bei Nördlingen 1634 immer aufrecht. Er widerrieth dieselbe aus den besten Gründen, wurde aber vom Herzog Bernhard von Weimar so überstimmt und sogar gekränkt, daß ein anderer vielleicht gar nicht Theil daran

*) Sie war eine Tochter des Kanzler Oxenstiern.